



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL** **12 AOÛT 2025**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 12 août 2025 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2025
- 1.8. Commission municipale du Québec : Exemption de taxes Dossier CMQ-65558-002 pour Prévention CÉSAR Petite-Nation, 168, rue Jeanne-d'Arc- Décision
- 1.9. Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement
- 1.10. Entreposage d'une embarcation nautique : autorisation de dérogation temporaire-Décision
- 1.11. Entente intermunicipale encadrant les modalités administratives découlant de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec
- 1.12. Demande au ministère de l'Environnement de procéder à l'émission du certificat d'autorisation pour la construction de logements sociaux dans les meilleurs délais
- 1.13. Élection du préfet au suffrage universel- addenda 1 au protocole d'entente avec les municipalités locales
- 1.14. Mesures exceptionnelles en période de sécheresse : interdiction de feux à ciel ouvert et mise en place de mesures drastiques pour la réduction de la consommation d'eau potable pour une période indéterminée

2. Finances

- 2.1. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.2. Adoption des déboursés du mois de juillet 2025
- 2.3. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 juillet 2025
- 2.4. Résolution de concordance emprunt par billets au montant de 610 300\$ qui sera réalisé le 20 août 2025

3. Ressources humaines

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

5. Sécurité civile et incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques mensuelle 2025 sur l'émission des permis et certificats

7. Environnement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Organisation de la Grande Marche du défit Pierre Lavoie
- 8.2. Soirée Chassomaniak 2026

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions du public sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1

Siège numéro 3 vacant.

Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4

Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2025-08-298 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 5 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19h04 et se termine à 19h12.

1.5 2025-08-299 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé avec varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2025-08-300 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7

2025-08-301 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8

2025-08-302 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : EXEMPTION DE TAXES DOSSIER CMQ-65558-002 POUR PRÉVENTION CÉSAR PETITE-NATION, 168, RUE JEANNE-D'ARC

ATTENDU que Prévention CÉSAR Petite-Nation bénéficie d'une reconnaissance l'exemptant du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 168, rue Jeanne-d'Arc ;

ATTENDU que la Commission municipale du Québec doit procéder à la révision de cette reconnaissance pour exemption des taxes foncières ;

ATTENDU que la Commission consulte la Municipalité pour qu'elle donne son opinion sur la demande de confirmation de la reconnaissance ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la Commission soit informée que la municipalité de Papineauville est favorable au renouvellement de la demande de reconnaissance et ne sera pas présente dans l'éventualité où la Commission tient une audience.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2025-08-303 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON D'HÉMINGFORD : DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX DE CONTAMINANTS SUR LES TERRRS AGRICOLES ET DEMANDE D'INTERVENTION IMMÉDIATE DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le reportage intitulé « *La poubelle du Québec* » publié dans le *Journal de Montréal* du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest ;

CONSIDÉRANT que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

- CONSIDÉRANT que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec ;
- CONSIDÉRANT que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec ;
- CONSIDÉRANT que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables ;
- CONSIDÉRANT que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure ;
- CONSIDÉRANT que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, à l'instar de la municipalité du Canton d'Hémingsford et de sa résolution 2025-07-144,

Dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate ;

Que la municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial clair et concret qui ;

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée ;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires ;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires ;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables ;

Que la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu ;

QUE cette résolution soit transmise :

Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ),
À l'Union des Producteurs Agricoles du Québec ;
Aux députés provinciaux concernés,
À l'Union des municipalités du Québec (UMQ),
À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
À la Fédération québécoise des municipalités (FQM),



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que la municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10

2025-08-304 ENTREPOSAGE D'UNE EMBARCATION NAUTIQUE : AUTORISATION DE DÉROGATION TEMPORAIRE

ATTENDU la demande d'un plaisancier d'accepter que son embarcation demeure sur le site d'entreposage de la marina le temps que les réparations soient effectuées pour la rendre navigable et la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la direction générale à préparer et signer un protocole d'entente avec monsieur Claude Laforest afin que ce dernier profite d'une dérogation à la réglementation de la marina pour réparer son embarcation sur le site afin de la rendre navigable et dont l'échéance est fixée à octobre 2026.

Il est entendu que ce dernier devra s'assurer de maintenir en vigueur une police d'assurance responsabilité pour toute la durée où son embarcation sera sur le site. De plus ce dernier devra s'assurer de payer ses droits d'entreposage tel que prévu au règlement de la marina.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11

2025-08-305 ENTENTE INTERMUNICIPALE ENCADRANT LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DÉCOULANT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso agit en tant qu'organisme municipal désigné signataire auprès d'ÉEQ pour les municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours, Lac-des-Plages, Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix, Montpellier, Plaisance, Papineauville & Montebello ;

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale doit être conclue afin d'encadrer certains éléments administratifs découlant de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec, ci-après désignée comme l'Entente ÉEQ ;

CONSIDÉRANT que le mode de fonctionnement de l'entente intermunicipale viendra compléter les modalités prévues à l'entente ÉEQ ;

CONSIDÉRANT la recommandation du 23 juillet 2025 de monsieur Normand Dupont, directeur général de la ville de Thurso ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise le maire, monsieur Paul-André David et madame Martine Joannis, directrice générale à signer avec les municipalités de Notre-Dame-de-Bonsecours, Lac-des-Plages, Saint-André-Avellin, Notre-Dame-de-la-Paix, Montpellier, Plaisance et Montebello l'entente intermunicipale encadrant les modalités administratives découlant de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec et la ville de Thurso.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

1.12 2025-08-306 DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE PROCÉDER À L'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES MEILLEURS DÉLAIS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2025-05-197 par laquelle la municipalité confirme sa participation au partenariat avec Habitations de l'Outaouais pour la construction de logements subventionnés et abordables;

ATTENDU l'octroi d'une aide financière de 263 200\$ dans le cadre du programme Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitation abordables et applicables au présent projet;

ATTENDU que le promoteur du projet est à l'étape de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et qu'il serait souhaitable que les travaux puissent débuter rapidement;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de faire le nécessaire afin de traiter la présente demande de certificat dans les meilleurs délais possible afin que les premiers travaux puissent débuter avant la fin de l'année considérant la pénurie de logements abordables à Papineauville.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2025-08-307 ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL- ADDENDA 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que les dispositions de l'article 210.29.1 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) stipulent qu'une municipalité régionale de comté dont aucune partie du territoire n'est comprise dans celui de la communauté métropolitaine de Montréal peut, par règlement, décréter que le préfet doit être élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2;

ATTENDU le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel », adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023;

ATTENDU que la direction générale est par le fait même mandatée pour organiser et tenir l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 à titre de présidente d'élection;

ATTENDU que la LOTM répartit les fonctions reliées à l'élection du préfet entre le président d'élection (PÉ) de la MRC et celui de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-110, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 21 mai 2025, laquelle approuve la proposition de protocole d'entente en relation avec l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025, lequel doit être conclu avec chaque municipalité locale du territoire de la MRC ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

ATTENDU que des précisions sont requises en relation avec le protocole d'entente relatif à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel à la suite d'échanges tenus avec les représentants des municipalités locales et du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) ;

ATTENDU l'addenda 1 du protocole d'entente relatif à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel proposé par la MRC de Papineau dans le but, notamment d'apporter des précisions concernant le nombre d'urnes requis ainsi que le remboursement des municipalités locales dans le contexte où le préfet serait élu par acclamation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que les membres du Conseil de la Municipalité de Papineauville acceptent l'addenda 1 du protocole d'entente relatif à l'organisation et la tenue de l'élection du préfet élu au suffrage universel prévue le 2 novembre 2025 proposé par la MRC de Papineau et autorisent sa conclusion ;

Que le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer ledit addenda 1 ;

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 15 septembre 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2025-08-308 MESURES EXCEPTIONNELLES EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE : INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT ET MISE EN PLACE DE MESURES DRASTIQUES POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT que la sécheresse actuelle oblige la municipalité à prendre des mesures exceptionnelles pour protéger la population et les biens contre tout incendie non contrôlé sur le territoire de la municipalité de Papineauville;

CONSIDÉRANT que la sécheresse actuelle oblige la municipalité à prendre des mesures exceptionnelles afin de réduire au minimum la consommation de l'eau potable et ainsi protéger la ressource afin de combler les besoins des humains et des animaux en priorité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil interdit les feux de tous types avec matières combustibles sur tout le territoire de la municipalité de Papineauville à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le service des incendies est autorisé à intervenir immédiatement sur toutes les propriétés où cette interdiction n'est pas respectée et autorisé à émettre immédiatement un constat d'infraction incluant une amende de 300.00 \$ à toute personne physique ou morale ne respectant pas cette interdiction.

Que ce conseil interdit tout arrosage de pelouse, plates-bandes, potager et autres aménagements de ce type avec un boyau d'arrosage ou un système d'arrosage automatisé ou manuel. Seul l'arrosage avec un arrosoir à main à remplir à partir du réseau est autorisé.

Il est interdit de laver les voitures, les trottoirs, les bâtiments et autres infrastructures avec l'eau de l'aqueduc municipal à compter des présentes.

Il est interdit de remplir sa piscine/spa pour augmenter le niveau de l'eau évaporé par la chaleur.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est interdit d'installer un jeu d'eau sur toute propriété et consommant l'eau de l'aqueduc. Les jeux d'eau municipaux pourront continuer leurs activités puisque le système est à récupération d'eau et fonctionne avec minuterie.

Que ce conseil interdit à compter des présentes toutes les émissions de permis pour les piscines, les aménagements paysagers et la plantation de nouvelle pelouse.

Il est demandé à la population de réduire sa consommation d'eau potable au minimum en faisant de meilleurs choix à la maison pour réduire la consommation.

Le service des travaux public et le service de l'urbanisme et environnement sont autorisés à intervenir immédiatement sur toutes les propriétés où cette interdiction n'est pas respectée. Des constats d'infraction immédiat seront émis à toute personne physique ou morale ne respectant pas cette interdiction.

Ces mesures sont en place pour une période indéterminée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2025-08-309 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.2 2025-08-310 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 juillet 2025 pour un montant total de 38 772.05 \$ comprenant les chèques numéros 15076 à 15105.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 juillet 2025 au montant de 133 669.27 \$ comprenant les dépôts directs numéros 505424 à 505474.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 juillet 2025 au montant de 87 333.10 \$ comprenant les prélèvements numéros 8561 à 8620.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 299 502.55 \$ au 31 juillet 2025.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 121 840.09 \$ jusqu'au 31 juillet 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2025-08-311 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 JUILLET 2025

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 juillet 2025 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (59.48 %) et d'investissement du budget 2025 au 31 juillet 2025.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4

2025-08-312 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 610 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 AOÛT 2025

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Papineauville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 610 300 \$ qui sera réalisé le 20 août 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
2012-007	121 200 \$
2012-007	135 900 \$
2019-003	353 200 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2012-007 et 2019-003, la Municipalité de Papineauville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville avait le 17 août 2025, un emprunt au montant de 257 100 \$, sur un emprunt original de 461 400 \$, concernant le financement du règlement d'emprunt numéro 2012-007 ;

ATTENDU que, en date du 17 août 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 20 août 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement d'emprunt numéro 2012-007 ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 août 2025;
2. les intérêts seront payables semiannuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)trésorier(ère) ou trésorier(ère);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	34 600 \$	
2027.	36 000 \$	
2028.	37 500 \$	
2029.	38 800 \$	
2030.	40 500 \$	(à payer en 2030)
2030.	422 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2012-007 et 2019-003 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 août 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 20 août 2025, le terme originel du règlement d'emprunt numéros 2012-007 soit prolongé de 3 jours.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2025-08-313 STATISTIQUES MENSUELLES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Interventions	Juin	Juillet	2025
Systemes d'alarme	-	1	7
Désincarcération	3	6	17
Entraide	1	1	9
Incendie	1	2	7
Autres assistances	1	-	4
Nautique	1	-	-
Total	7	10	61

6. URBANISME

6.1 2025-08-314 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE JUILLET 2025 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de juillet 2025 pour l'émission des permis et certificats.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Permis et certificats	Juillet	2025
Rénovation	9	63
Abattage d'arbres	3	8
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	2	15
Démolition	1	3
Eau souterraine	-	-
Lotissement	-	10
Animaux domestiques	6	43
Galerie, clôture	-	6
Installation septique	1	1
Mur de soutènement	1	2
Nouvelle construction	-	3
Piscine	6	9
Remblai déblai	1	6
Branchement	-	1
Affichage	-	3
Certificat d'occupation	-	1
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	2	3
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	2
Épandage matières fertilisantes	-	-
Permis d'arrosage	1	6
Accessoire	1	1
Total	34	240

7.

ENVIRONNEMENT

8.

LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1

2025-08-315 ORGANISATION DE LA GRANDE MARCHÉ DU DÉFI PIERRE LAVOIE

ATTENDU que la Grande marche de l'Outaouais du Grand Défi Pierre Lavoie se tiendra de nouveau à Papineauville, que des sommes ont été prévues au budget 2025 et la recommandation du responsable sport loisirs culture et promotion touristique

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil autorise la tenue de La Grande Marche de Papineauville samedi le 18 octobre 2025. Et qu'une dépense maximale de 2000.00 \$ plus taxes pour l'organisation de cet événement soit aussi autorisée.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70179 691 : Grande Marche.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2

2025-08-316 SOIRÉE CHASSOMANIAK 2026

ATTENDU l'intérêt de la compagnie Chassomaniak de tenir une soirée films de chasse à Papineauville pour une 11e année et la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Papineauville

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil autorise les démarches nécessaires avec les entreprises Chassomaniak pour la tenue d'une soirée vendredi le 27 février 2026 au centre communautaire.

La municipalité conservera 100% des profits du bar lors de cette soirée ainsi qu'un pourcentage sur la vente de billets, selon le nombre de billets vendus.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de questions débute à 19h31 et se termine à 19h45.

9.3 2025-08-317 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h45.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 12 août 2025.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 12 août 2025.

Paul-André David
Maire